



## Accouchement pendant les vacances chez le papa

-----  
Par Lito21

Bonjour,

Je me permets de laisser un message sur ce forum car mon avocate ne me répond pas.  
Je suis enceinte de 8 mois et demi et ma date d'accouchement est le 31/12/2022 sauf que je vais peut-être faire une césarienne programmée 15 jours avant le 31 sauf que ça tombe sur la semaine du papa, je voulais savoir si je pouvais échanger la semaine au cas où ça tombe sur sa semaine ou s'il y a une autre solution en sachant qu'il y a eu un jugement déjà sauf que je n'ai personne pour emmener notre fils et après la césarienne je ne pourrais pas l'emmener étant donné qu'il y a 4h de voiture et la sage femme me l'a fortement déconseillé.  
Si quelqu'un a déjà vécu cette situation ou que quelqu'un a une réponse je suis preneuse.

Cordialement

-----  
Par kang74

Bonjour

je ne comprends rien .

Vous êtes séparée, mère célibataire ?  
Vous accouchez et avez un enfant du même père ?  
Quelqu'un a des DVhs (?) ou vous êtes en garde alternée pendant cette période ? Vous avez un jugement ?  
Vous avez votre fils à la date prévue de l'accouchement et vous ne pouvez pas le gérer ?

Respirez, prenez le temps d'écrire des phrases simples avec la ponctuation qu'on comprenne le plus précisément possible la problématique .

-----  
Par Lito21

Bonsoir, oui excusez-moi.

Non je suis séparée du papa de mon fils, ça fait 2 ans que j'ai refait ma vie avec un autre homme avec qui je vais avoir un enfant en décembre 2022. Le père de mon fils a des droits de visite et d'hébergement pour la première semaine des vacances de Noël suite à un jugement qui a eu lieu cette année. Son père vit à 4h de chez moi hors je n'ai personne pour emmener notre fils cette semaine là car je serais hospitalisée pour mon accouchement, mon avocate a dit quand nous étions passés au tribunal que mon copain ne comptait pas car si un jour on se sépare lui et moi je devrais trouver une autre solution pour pouvoir emmener mon fils.

A la date prévue de l'accouchement je pourrais m'occuper de mon fils car j'ai ma belle-mère qui pourra s'en occuper ainsi que mon copain. Le problème est que je n'ai personne pour l'emmener à son père si il refuse d'échanger les semaines. J'espère que vous auriez un peu plus compris la problématique que je rencontre.

-----  
Par kang74

Ok donc vous avez un jugement qui vous oblige à amener votre fils à une certaine période, et vous ne pourrez pas assumer ces trajets .

Je ne vois pas le rapport avec votre avocate, qui ne s'occupe que de l'audience du jugement .

C'est une obligation qui pèse sur vous ( qui pesera toujours sur vous ensuite) et qui découle souvent du fait que vous ayez choisi de vous éloigner .

Donc il vous appartient de faire transporter votre enfant, par qui vous souhaitez pour respecter le jugement .

Que votre copain n'apparaisse pas dans le jugement c'est normal mais cela ne vous empêche pas de lui déléguer cette tâche pour autant .

Pour le reste vous pouvez toujours voir si un arrangement est possible avec votre ex, en faisant une proposition qui l'arrange ( exemple plus de jours en commençant le 23 l'exercice de ses droits) m'enfin il ne sera jamais obligé d'accepter et encore de faire les trajets qui ne sont pas à sa charge .

-----  
Par jodelariege

bonsoir

comme déjà dit votre concubin actuel peut tout à fait s'occuper du voyage contrairement à ce que dit votre avocate....

-----  
Par jpgroussard

Bonsoir Lito,

quelles sont les relations entre vous et votre ex ?

Si tout se passe bien entre vous, vos décisions primeront.

Sinon, toute personne mandatée peut faire l'affaire.

Cdlit

-----  
Par AGeorges

Bonjour Lito,

Il est un peu dommage que vous vous occupiez de cela si tard. Poser une question au JAF en anticipation aurait pu permettre de changer un peu les droits de garde, par exemple entre Noël et les vacances d'avant ou d'après.

Il est aussi un peu curieux que si vous avez une garde classique, ce soit VOUS qui deviez assurer les transports, et à nouveau, demander un changement juste pour Noël aurait sans doute été possible, pour cas de force majeure, en s'y prenant plus à l'avance. Vous ne pouviez pas ignorer que votre accouchement pouvait interférer avec ce DVH.

Mais si ce déplacement vous échoit bien, il ne vous reste plus qu'à trouver un arrangement.

La première solution est évidemment de vous arranger avec votre ex. Vous avez eu une proposition de lui demander de faire le trajet en échange de jours en plus. C'est une bonne idée, pour cette situation bien particulière. Cela lui donne la possibilité de s'organiser au mieux de son emploi du temps.

Ensuite, selon l'âge de l'enfant, vous pouvez regarder les possibilités d'accompagnement ou pas. Par exemple, dans les avions, on voit couramment des UM (mineurs seuls) qui sont pris en charge par le personnel. Je ne sais pas si cela existe pour les trains, mais vous pouvez toujours vous renseigner.

Il peut aussi exister des 'services d'accompagnement', pas gratuits, bien sûr, mais avez-vous le choix ?

Franchement, je ne vous recommande pas de mettre votre nouvel ami au contact de votre ex. C'est une source de conflits trop importante pour prendre le risque. Mais bien sûr, vous les connaissez tous les deux et êtes mieux à même que moi pour juger.

Dans tous les cas, si vous confiez votre enfant à une tierce personne (nouvel ami inclus), n'oubliez pas de lui fournir les papiers d'autorisation nécessaires.

LEs solutions ne manquent pas, faites le bon choix.